

Copie de conservation et de diffusion, disponible en format électronique sur le serveur WEB du CDC :

URL = <http://www.cdc.qc.ca/prospectives/9/gregoire-9-1-1973.pdf>

Article revue *Prospectives*, Volume 9, Numéro 1.

\*\*\* SVP partager l'URL du document plutôt que de transmettre le PDF \*\*\*

## UN PAS NOUVEAU DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION À DISTANCE

par Réginald GRÉGOIRE\*

L'Université du Québec a été créée sous le double signe de la démocratisation de l'enseignement et de l'innovation pédagogique. Dès le point de départ, on a voulu une institution engagée dans des domaines nouveaux de la science et de la formation professionnelle, ouverte à des étudiants de tous âges et provenant des milieux les plus variés, sensible aux courants de vie et d'idées de la société québécoise et faisant appel, d'une manière significative, à des moyens modernes d'enseignement et d'apprentissage. Tous ces thèmes, qui constituent autant d'axes de travail privilégiés de l'Université du Québec, n'ont cessé, depuis 1969, de provoquer des échanges, des débats et des études; il en a été question aussi bien au cours de réunions

officielles qu'au sein de groupes de travail *ad hoc*.

Comme on pouvait sans doute s'y attendre, les efforts ont souvent été tâtonnants et les résultats variables selon les secteurs. En ce qui concerne spécifiquement la formation à distance, quelques faits se rapportant à son développement méritent d'abord d'être signalés. En effet, depuis sa création, l'Université du Québec a:

- effectivement mis sur pied des structures de travail adaptées à la plupart des régions administratives du Québec;
- favorisé, à l'intérieur de chacune de ces unités constituantes régionales, le regroupement de nombreuses ressources humaines, financières et techniques;
- créé, par l'intermédiaire de ces diverses unités, de nombreux

sous-centres provisoires d'enseignement;

- instauré un imposant réseau de communications et de transmission de données;
- lancé le projet PERMAMA<sup>1</sup>;
- organisé, en collaboration avec Radio-Québec, un symposium de quatre jours sur «l'Université à domicile».

Il existe donc un ensemble de structures, de ressources et de préoccupations qui ont, jusqu'ici, servi de point d'appui à plusieurs projets concrets de formation, le plus important étant sans doute le projet de perfectionnement des maîtres du secondaire en mathématiques. Cependant, compte tenu, d'une part, de l'ampleur des ressources disponibles et, d'autre part, des besoins et des attentes de la population, ces projets ont été trop peu nombreux et ont eu

\* L'auteur est secrétaire du groupe de travail chargé d'étudier l'implantation d'une télé-université dans le réseau de l'Université du Québec.

1. La revue *Prospectives* a publié un article sur ce projet, qui se poursuit toujours, dans son numéro de mai 1972.

tendance à se développer d'une façon erratique. Il est devenu de plus en plus évident qu'il fallait orienter beaucoup plus fermement et intensément l'infrastructure déjà en place vers la création de services de formation appropriés à cette partie de la population qui, même si elle possède les aptitudes pour en tirer profit, demeure physiquement, psychologiquement ou sociologiquement «loin» de l'université.

C'est dans ce contexte qu'entre septembre 1971 et mai 1972 un groupe de travail a été constitué auquel on a donné le mandat d'explorer systématiquement tous les aspects d'un projet de «télé-université» et de mettre au point une proposition aussi précise que possible. De fait, le rapport publié en mai<sup>2</sup> contient les éléments d'information et de réflexion sur le contexte universitaire québécois, de même que sur les objectifs, les modes d'organisation, les thèmes et divers autres aspects d'une éventuelle télé-université.

Ce document a été largement diffusé aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'Université du Québec. Et, au cours des mois qui ont suivi, une équipe spéciale de trois personnes a procédé à une large consultation et à l'élaboration de projets concrets susceptibles d'illustrer d'une façon précise ce que pourrait faire un organisme dont l'objectif spécifique serait la formation à distance.

Les critiques, suggestions et commentaires reçus ont été compilés et analysés, puis ont donné lieu à la formulation d'une nouvelle proposition à l'intention des diverses instances de décision de l'Université du Québec. Finalement, le 18 octobre 1972, l'Assemblée des gouverneurs approuvait une résolution élaborée,

qui créait une «Commission de la télé-université» et marquait sa volonté nette de passer à l'action à brève échéance dans un domaine encore relativement nouveau. Nous allons maintenant nous arrêter au contenu de cette décision.

### UN PROGRAMME DE CINQ ANS

Pour le moment, la télé-université se présente comme «un programme de développement et d'expérimentation d'une durée de cinq ans»<sup>3</sup> dont l'objet est la formation à distance. La résolution précise que «l'objet général de ce programme est de répondre à des besoins de formation générale et professionnelle de ceux que les services universitaires existants ne rejoignent pas, rejoignent difficilement ou ne satisfont pas», notamment, ajoute la résolution, les «populations des régions périphériques».

A ces fins, on prévoit la mise au point et l'évaluation de projets centrés non pas sur une discipline ou une technique particulières, mais bien sur des «systèmes d'apprentissage à distance»; ajoutons que ceux-ci ne se situent pas dans un contexte de concurrence ou de complémentarité par rapport à ce qui se fait actuellement dans les universités, mais visent essentiellement à «permettre une véritable diversification des objectifs et des moyens de formation».

Aucun moyen n'est privilégié a priori: on part du fait que les moyens sont nombreux, variés et en état de perfectionnement continu. Les objectifs visés, les contenus à transmettre, les ressources humaines et financières disponibles constituent autant de critères différents qui permettront d'effectuer des choix appropriés à

chacun des projets, parmi les médias «connus et disponibles». Étant donné les équivoques fréquentes à ce sujet, il n'est peut-être pas inutile, toutefois, de souligner que les médias susceptibles d'être utilisés ne sont pas uniquement «technologiques», mais tout autant, et, dans certains cas, davantage, «socio-pédagogiques» (i.e. rencontres, travaux réalisés en groupe, action concrète dans un milieu de travail, tutorat sous diverses formes, etc.).

Le contenu et l'échéancier détaillés de ce programme de cinq ans doivent être précisés au cours des prochains mois. On définit toutefois l'esprit et le sens général de ce programme en déclarant qu'il doit consister «en projets de formation conçus en fonction des situations de vie et de travail de ceux à qui ils sont destinés» et qu'il doit comporter «des activités continues de recherche et d'évaluation sur l'efficacité et le rendement des stratégies éducatives utilisées».

L'organe responsable de ce programme de formation est une Commission créée par l'Assemblée des gouverneurs en vertu de l'article 22 de la Loi de l'Université du Québec. Les premiers membres ont déjà été nommés et ont tenu une réunion en décembre.

Dans la réalisation du projet de télé-université, on fera d'abord appel aux ressources humaines et financières disponibles à l'intérieur de l'Université du Québec, mais l'utilisation de «ressources extérieures» est également prévue et il est vraisemblable qu'elle s'avérera vite nécessaire.

En plus de veiller à la préparation et à la mise en œuvre de projets de formation à distance dans le sens déjà indiqué, la Commission de la télé-université, qui dispose d'une «équipe de réalisation» et d'un groupe associé de recherche», est chargée «d'exécuter ou de faire exé-

2. Université du Québec, Rapport du groupe de travail sur la télé-université présenté à l'Assemblée des gouverneurs, 17 mai 1972. Tome I: *Un projet de télé-université*, 166 p. — Tome II: *Documents d'information et de référence*, 110 p.

3. Tous les passages entre guillemets sont extraits de la résolution adoptée par l'Assemblée des gouverneurs, le 18 octobre dernier, concernant le projet de télé-université.

cuter les actions de recherche et d'évaluation requises» par chacun des projets et, toujours dans la même veine, de voir à ce que soient effectuées «les études et les analyses nécessaires à la planification et au développement de la formation à distance dans l'Université du Québec». Il n'est pas sans intérêt de noter également que le mandat de la Commission prévoit l'exercice d'un rôle consultatif auprès des unités constituantes à propos d'initiatives directement reliées à ses objectifs».

Deux études préliminaires assez fouillées et portant sur des projets possibles sont déjà prêtes: l'une porte sur la coopération et l'autre sur l'initiation à l'économie du Québec. D'autres thèmes ont été évoqués à plusieurs reprises et la résolution demande explicitement à la Commission d'effectuer «des études relatives à l'enseignement des langues secondes et du français, en vue de

répondre aux besoins de perfectionnement des maîtres».

Enfin, soulignons que l'un des articles importants du «programme immédiat de travail de la Commission» a trait au développement de la formation à distance dans les régions de l'Outaouais et du Nord-Ouest: on y incite la Commission à définir et à entreprendre, «de concours avec la Commission de l'Ouest, un programme de conversion de certains enseignements» offerts actuellement dans ces régions «en vue de les organiser sur le mode d'enseignement à distance» et d'étudier «la possibilité d'étendre ce programme à d'autres régions périphériques».

#### UNE NOUVELLE PHASE

Après la période d'étude, de réflexion, de consultation et de prise de décision par étapes qui s'est étendue sur une quinzaine de mois, le projet de télé-université de l'Univer-

sité du Québec entre dans une nouvelle phase: celle de l'implantation concrète. Ce projet devient désormais, pour un réseau sans cesse grandissant de personnes disséminées aux quatre coins de la province, un souci, un champ de travail, une responsabilité. La télé-université ne s'identifie pas encore clairement à une série d'activités précises et, moins encore, à des gestes accomplis, mais elle n'est plus seulement une idée, une vaine possibilité.

L'action au jour le jour, à travers les difficultés et les résistances, permettra maintenant de mieux départager les axes de travail les plus facilement applicables des secteurs plus ombrés et incertains. Puisse l'échange entre personnes préoccupées par l'approfondissement de nouvelles avenues de travail par l'université, au Québec, et le *feedback* provenant de la population impliquée provoquer le développement équilibré et fécond de cette expérience naissante!

## ENSEMBLE PORTATIF CAMÉRA ET MAGNÉTOSCOPE AUDIO-VISUEL

Système d'enregistrement audio-visuel complet et autonome. Il est portable et ne requiert qu'un seul opérateur. Grâce à Vidéo-Pack 750, encore plus de souplesse d'emploi et de liberté d'action. L'équipement complet comprend une caméra munie d'un objectif zoom, un microphone intégré, un magnétophone portable, un adaptateur AC (en même temps rechargeur) et un câble de connexion.

### CAMÉRA VIDÉO-PACK-MODÈLE 750

Cette caméra possède plusieurs avantages supplémentaires tels que: interrupteur et reproduction instantanée grâce au viseur électronique. En équipement standard, un objectif zoom manuel procurant une large vision angulaire ou agissant comme téléobjectif sans besoin de changer de lentilles.

### MAGNÉTOPHONE - MODÈLE 750

Portable, le magnétophone Vidéo-Pack, modèle 750 permet la lecture de contrôle, la reproduction instantanée des images enregistrées en les projetant sur le viseur électronique. Le processus d'enregistrement audio-visuel est complètement automatique.

### ADAPTEUR AC/DC - MODÈLE 750

1. L'adaptateur AC/DC, modèle 750, est d'usage bivalent. Il permet de brancher le magnétophone sur le secteur à courant alternatif, prolongeant ainsi la durée de vos piles;
2. de recharger la batterie de piles de l'équipement électronique.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, APPELÉZ UNE SUCCURSALE CESCO

**CESCO**  
electronics ltd.

MONTRÉAL: 4050, O., rue JEAN-TALON

735-5511

QUÉBEC: 98, O., rue SAINT-VALLIER

524-4641

OTTAWA: 1300, CARLING ave.,

729-5118

TORONTO: 24 MARTIN ROSS ave.,

661-0220

**RIKER**  
COMMUNICATIONS, INC.

